

CP n° 7 du 12 juin 2018

Recours au contrat : pourquoi tant de hâte ?

Sans attendre la fin de la concertation entamée sur l'élargissement du recours au contrat, sans attendre le projet de loi qui concernera la Fonction publique annoncé pour 2019, le Gouvernement fait le choix d'ouvrir largement aux contractuels les postes d'encadrement supérieur et dirigeant sur les trois versants de la Fonction publique.

La CFDT Fonctions publiques a regretté la méthode retenue, lors d'une réunion d'information sur les articles et amendements concernant la Fonction publique dans le cadre du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La CFDT Fonctions publiques propose au gouvernement de reporter l'examen de ces questions au projet de loi qui doit voir le jour en 2019. De même, la CFDT Fonctions publiques appelle rapidement à ouvrir les concertations nécessaires aux garanties d'indépendance et de probité de la Fonction publique (déontologie) et à la construction de droits et garanties pour les agents ayant vocation à occuper ces postes et emplois (recrutement, rémunérations, formation...) en généralisant les comités d'audition et en revoquant les compétences des Commissions consultatives paritaires (CCP).

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

contact presse

Bineta NDIAYE

Relations presse

06 42 20 18 81

Myliène JACQUOT

Secrétaire générale

06 08 76 67 27

uffa@uffa.cfdt.fr

Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : [@UffaCFDT](https://twitter.com/UffaCFDT)